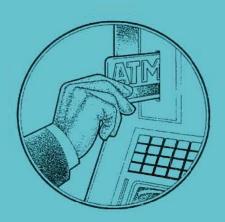
GUICHET AUTOMATIQUE



LOGISTIQUE



TABLE DES MATIÈRES

- 1- INTRODUCTION
- 2- MA RESPONSABILITÉ
- 3- TRANSACTIONS DIVERSES
- 4- GEL DE FOND
- 5- ACHAT PAIEMENT DIRECT
- 6- DÉPÔT DIRECT RETRAIT DIRECT
- 7- RÉSEAU: INTERAC PLUS VISA
- 8- FRAIS
- 9- CENTRE D'ASSISTANCE
- 10- QUESTIONNAIRE
- 11- APERÇU DU NOUVEAU GUICHET AUTOMATIQUE
- 12- FONCTIONNEMENT DU NOUVEAU GUICHET
- 13- VISITE D'UN GUICHET AUTOMATIQUE



INTRODUCTION

POURQUOI UNE CARTE DE GUICHET AUTOMATIQUE

- 1- Disponible 24 heures par jour et 7 jours par semaine.
- 2- Carte d'identification de membre peut servir dans toutes les caisses Desjardins.
- 3- Plus sécuritaire, aucun nom sur la carte.
- 4- Carte permanente, aucune date d'échéance.
- 5- Avec de l'argent, possibilité de perte ou de vol.
- 6- Retrait jusqu'à 1000,00 \$ par jour par tranche de 500,00 \$.
- 7- Plus rapide et moins coûteux.
- 8- Dans un avenir rapproché, il n'y aura plus de caissière.
- 9- Possibilité de choisir ma carte dans la langue de mon choix (français ou anglais).
- 10- Après 3 essais, la carte devient inactive et il faut aller à la caisse pour la réactiver.



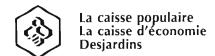
MA RESPONSABILITÉ

Lorsque nous demandons une carte de guichet automatique, il est très important de connaître notre responsabilité.

En signant notre demande de carte de guichet, nous acceptons les conditions d'utilisation de cette carte.

Une convention d'utilisation de la carte nous est remise. Il est très important d'en faire la lecture.

Vous trouverez ci-joint cette convention et nous en ferons la lecture.



CONVENTION D'UTILISATION DE LA CARTE MULTISERVICES DESJARDINS

Lorsque le détenteur signe sa carte Multiservices Desjardins, lorsqu'il se présente à sa caisse pour obtenir son numéro d'identification personnel (NIP) ou encore lorsqu'il se sert de sa carte Multiservices Desjardins pour la première fois ou autorise un tiers à s'en servir après l'avoir signée, il accepte les conditions d'utilisation de la carte Multiservices Desjardins décrites ciaprès:

1. Définitions

Aux fins de la présente convention, les termes et expressions qui suivent signifient:

- a) Appareil accessible: guichet automatique, terminal au point de vente ou tout autre appareil permettant au détenteur d'une carte de débit d'effectuer des opérations dans ses comptes détenus dans une institution financière à l'aide de son NIP.
- b) Carte de débit: carte qui, utilisée avec un NIP, sert à confirmer l'identité du détenteur et permet d'effectuer des opérations de débit dans les comptes qu'il détient dans une institution financière.
- c) Guichet automatique: terminal électronique au moyen duquel le détenteur a accès aux services offerts par le biais de la carte de débit d'une institution financière où il possède un ou plusieurs comptes.
- d) Terminal au point de vente: terminal électronique que le détenteur d'une carte de débit utilise pour payer les produits ou services à un point de vente au détail ou à la place d'affaires d'un fournisseur de services.
- e) Transit autorisé: montant préétabli jusqu'à concurrence duquel la caisse accepte de ne pas retenir de fonds sur l'ensemble des effets soumis à l'encaissement par un membre.

2. Adhésion aux conditions d'utilisation

Le détenteur reconnaît avoir en sa possession une carte Multiservices. Il reconnaît de plus que l'utilisation de sa carte Multiservices de même que les opérations qu'il pourra effectuer avec celle-ci sont assujetties à des conditions et règles particulières qu'il s'engage à respecter, édictées de temps à autre par la caisse, notamment celles décrites ci-après.

3. Opérations accessibles

Le détenteur reconnaît que le numéro d'identification personnel (NIP) qu'il détient déjà ou détiendra, utilisé avec sa carte Multiservices, lui permettra d'effectuer, à l'égard des comptes d'épargne* du folio choisi, des opérations dont notamment les suivantes:

- aux guichets automatiques Desjardins, des dépôts, des retraits, des dépôts avec retraits jusqu'à concurrence du montant déterminé par la caisse pour chacun de ses membres (transit autorisé), des virements, des demandes d'informations sur le solde, des mises à jour de livret, des paiements de factures, des remboursements de la marge de crédit;
- aux guichets automatiques des autres institutions financières situées au Canada, aux États-Unis et dans certains autres pays et affichant le sigle des réseaux INTERAC** et PLUS SYSTEM**, des retraits de numéraire;
- chez les commerçants offrant le Paiement direct Desjardins et INTERAC, le paiement du prix de biens et services, incluant l'achat avec retrait de numéraire et le crédit pour marchandises retournées lorsque le commerçant y consent.

Il reconnaît que la caisse peut, à sa discrétion et sans avis préalable, ajouter ou éliminer des opérations, le détenteur étant alors libre de se prévaloir ou non des nouvelles opérations accessibles.

4. Frais et limites

Le détenteur accepte que les opérations soient assujetties à des frais et à des limites quotidiennes ou autres dont la caisse lui fera part sur demande et qu'elle pourra modifier lorsqu'elle le jugera opportun. Les commerçants peuvent également imposer des limites applicables aux opérations effectuées à leur établissement d'affaires respectif.

5. Marge de crédit

Le détenteur reconnaît que si le solde de son compte est insuffisant pour effectuer une opération ou un achat mais que le compte est assorti d'une marge de crédit aux termes d'un contrat signé avec la caisse, le montant requis pourra être avancé en vertu de cette marge de crédit, aux conditions prévues dans le contrat.

6. Compte conjoint

Le détenteur reconnaît que lorsque la carte Multiservices donne accès à un compte conjoint, chacun des signataires peut l'utiliser et est lié par la présente convention de façon indivisible et solidaire.

7. Responsabilités

Le détenteur reconnaît que la caisse ne pourra être tenue responsable des conséquences de l'impossibilité d'utiliser les appareils accessibles, par suite de fonctionnement défectueux, de leur non-fonctionnement temporaire ou de leur mauvaise utilisation, ni de toute autre interruption du fonctionnement des appareils causée par des actes indépendants de la volonté de la caisse, de tels actes comprenant les conflits de travail. Le détenteur n'est pas responsable des pertes monétaires attribuables à des défectuosités techniques du système informatique de la caisse.

Advenant une divulgation de son NIP à quiconque, le détenteur assumera toute responsabilité à cet égard, incluant celle découlant d'opérations effectuées à la suite de dépôts fictifs par cette personne,

8. Perte ou vol de la carte

Le détenteur s'engage à aviser la caisse, aussitôt qu'il le constatera, de la perte ou vol de sa carte ou du caractère confidentiel de son NIP. Une fois l'avis donné, la carte et le NIP seront annulés ou l'un des deux uniquement selon la demande formulée par le détenteur. Le détenteur sera alors dégagé de toute responsabilité à l'égard de toute transaction effectuée avec sa carte après cet avis.

9. Confidentialité du NIP

Le détenteur s'engage à ne pas divulguer son NIP à qui que ce soit et de quelque façon que ce soit, ni à l'inscrire sur sa carte ou sur un autre document. Il reconnaît qu'il ne devrait pas choisir un NIP qui peut être découvert facilement (ex: date de naissance, numéro de téléphone, etc.), auquel cas il sera reconnu comme ayant contribué à l'utilisation non autorisée de sa carte, le cas échéant.

10. Exactitude des opérations

Le détenteur reconnaît que l'utilisation de sa carte Multiservices et de son NIP équivaut à sa signature authentique.

Il accepte que l'exactitude des opérations effectuées au moyen de sa carte Multiservices et de son NIP par l'entremise de tout appareil accessible soit assujettie à des vérifications et il autorise la caisse à procéder à toute rectification dans son compte, en cas d'inexactitude, dans les cinq jours ouvrables de telles opérations.

11. Règlement des différends

Le détenteur pourra, en cas de différends ou de litiges liés à l'utilisation de sa carte Multiservices, se prévaloir de la procédure de règlement des différends dont il peut connaître la teneur en s'adressant à la caisse.

Par ailleurs, il reconnaît que tout problème lié à de la marchandise livrée ou à un service rendu et réglé avec sa carte Multiservices doit être résolu directement avec le commerçant concerné et que la caisse se dégage de toute responsabilité à cet égard.

12. Modifications

Le détenteur reconnaît que la caisse se réserve le droit de modifier la présente convention d'utilisation de la carte Multiservices et qu'il en sera informé par des avis affichés aux divers emplacements des appareils accessibles gérés par une caisse. Le détenteur pourra obtenir copie des modifications ou de la convention révisée en s'adressant à la caisse.

13. Annulation de la convention

Le détenteur peut en tout temps annuler sa carte et la présente convention en se présentant à la caisse et en signant le formulaire prévu à cet effet.

14. Code de pratique

Cette convention a été rédigée en conformité avec le Code de pratique canadien des services de cartes de débit. Un exemplaire du code est disponible sur demande à votre caisse.

^{*} Dans le cas d'un guichet automatique en mode partagé et du service Palement direct, un seul compte d'épargne stable est accessible. À l'émission de la carte, le premier compte d'épargne stable (non contractuel) est assigné. Le membre peut cependant déterminer un autre compte que ce dernier en faisant sa demande.

La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec, usager inscrit de ces marques déposées.



TRANSACTIONS DIVERSES

Dépôt

Retrait

Retrait rapide

Paiement de facture

Mise à jour du livret

Relevé des opérations

Virement de fonds

Information sur le solde

Remboursement de la marge de crédit

Avec les feuilles (figures 1 et 2), et les divers relevés, enveloppes et reçus, nous regarderons ensemble les transactions les plus courantes.

FIGURE 1

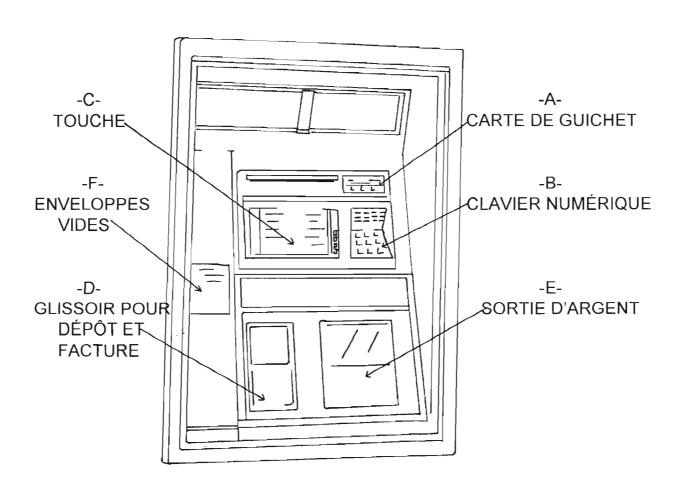


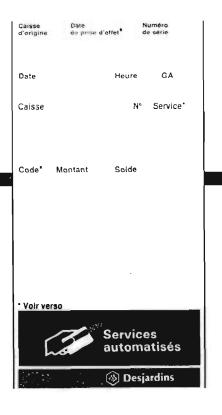
FIGURE 2

TOUCHE "C"

SÉLE	ECTIONNEZ L'OPÉRATION			
<	Retrait rapide	Retrait	>	
<	Paiement de facture(s)	Dépôt	>	
<	Mise à jour du livret	Information sur le solde	>	
<	Relevé des opérations	Virement Remboursement de crédit	>	

Feuillet pour relevé des opérations

Ce reçu paraît à l'écran et peut être imprimé si vous le désirez



1000		-	24.4	
ate	Code	Retrait	Dépôt	Sold
	39170			
	A 7 4 4 7			
	- 12 T			
		-		
	1			
'			POUSSANT VER	S LA GAUC
, PROCI	JREZ-VOUS U	JN NOUVEAU L	IVRET	S LA GAUC
, PROCI	JREZ-VOUS U		IVRET	S LA GAUC
, PROCI	JREZ-VOUS U	JN NOUVEAU L	IVRET	S LA GAUC
, PROCI	JREZ-VOUS U	JN NOUVEAU L	IVRET	S LA GAUC
, PROCI	JREZ-VOUS U	JN NOUVEAU L	IVRET	S LA GAUC
, PROCI	JREZ-VOUS U	JN NOUVEAU L	IVRET	S LA GAUC
, PROCI	JREZ-VOUS U	JN NOUVEAU L	IVRET	S LA GAUC
, PROCI	JREZ-VOUS U	JN NOUVEAU L	IVRET	S LA GAUC
, PROCI	JREZ-VOUS U	JN NOUVEAU L	IVRET	S LA GAUC
, PROCI	JREZ-VOUS U	JN NOUVEAU L	IVRET	S LA GAUC
, PROCI	JREZ-VOUS U	JN NOUVEAU L	IVRET	S LA GAUC
, PROCI	JREZ-VOUS U	JN NOUVEAU L	IVRET	S LA GAUC
, PROCI	JREZ-VOUS U	JN NOUVEAU L	IVRET	S LA GAUC
, PROCI	JREZ-VOUS U	JN NOUVEAU L	IVRET	S LA GAUC
, PROCI	JREZ-VOUS U	JN NOUVEAU L	IVRET	S LA GAUC

S.V.P. consultez les instructions au verso.

N'insérez pas de livret auquel des feuillets ont été ajoutés.

F-01055-002

96-0

INSÉRER DE CE CÔTÉ



de pièce de monnaie, y

S.V.P.

Ne pas inserer

et de 2\$, dans l'enveloppe compris les pièces de 1\$



INSTRUCTIONS: Avant de cacheter l'enveloppe

DÉPÔT:

Insérer votre argent ou vos chèques.

MAXIMUM 30 billets de banque ou chèques.

 Ne pas insérer d'argent liquide ni de chèques. PAIEMENT DE FACTURES:

Ne pas oublier d'insérer vos factures.

Votre relevé d'opération est votre reçu. Il peut servir en cas de vérification. Conservez-le

Votre caisse affiche dans ses locaux la liste des différents taux d'intérêt en vigueur sur l'épargne.

MISE EN GARDE: J'autorise la caisse à effectuer des rotenues pour le délai approprié, à même mes crédits, pour garantir tout effet encaissé ou déposé à mon crédit.

effoctuée par un détenteur de carte Multiservices Desjardins au moyen du guichet automatique. La caisse s'engage à donner suite à toute demande de paiement d'une facture habituellement payable dans une calsse Desjardins, le Jour ouvrable suivant celui où cette demande est

Elle ne peut capendant être tenue responsable des dommages ou portes subis par le détenteur en raison du défaut de celui-ci de fournir les sommes nécessaires à la caisse pour effectuer les paiements demandés à échéance

CF-01055-010(96-09)



DÉPÔT

>	Bien insérer la carte de guichet à l'endroit indiqué (voir A).
>	Composez votre numéro d'identification personnel (voir B).
>	Pesez sur la touche dépôt (voir C).
>	Bien indiquer dans quel compte: opération (voir C) épargne stable (voir C et B).
>	Bien indiquer le montant du dépôt (argent ou/et chèque) (voir B)
>	Préparez votre enveloppe (voir F).
>	Insérez dans le glissoir (voir D).
>	Une autre opération ? Oui ou Non (voir C).
>	Reprendre votre relevé et votre carte.
	N.B.: Ne jamais mettre de monnaie dans l'enveloppe et ne pas écrire dessus.

RETRAIT

- ▶ Bien insérer la carte de guichet à l'endroit indiqué (voir A).
- ➤ Composez votre numéro d'identification personnel (voir B). (NIP)
- Pesez sur la touche retrait (voir C).
- ➤ Bien indiquer dans quel compte: opération (voir C)

ou

épargne stable (voir C-B).

- ➤ Bien indiquer le montant désiré (voir B).
- ➤ Prendre votre argent (voir E).
- Prendre votre relevé (reçu) et votre carte.

(Voir retrait rapide: 20 \$, 40 \$, 60 \$, 100 \$, 140 \$, 200 \$, 400 \$).

PAIEMENT DE FACTURE

- ➤ Bien insérer votre carte à l'endroit indiqué (voir A).
- ➤ Composez votre numéro d'identification personnel (voir B).
- Pesez sur la touche paiement de facture (voir C).
- ➤ Bien indiquer dans quel compte:

opération (voir C)

ou

épargne stable (voir B-C).

- Possibilité de 3 factures par enveloppe. Bien indiquer le montant de chaque facture sur l'enveloppe. Insérer vos factures dans l'enveloppe. Ne rien inscrire sur l'enveloppe.
- Insérez dans le glissoir (voir D). C'est le même que pour les dépôts.
- Reprendre votre relevé (reçu) et votre carte.

MISE À JOUR DU LIVRET

>	Bien insérer votre carte à l'endroit indiqué (voir A).
>	Composez votre numéro d'identification personnel (voir B).
>	Pesez sur la touche, - mise à jour du livret.
>	Bien indiquer dans quel compte:
	opération (voir C) ou
	épargne stable (voir B-C).
>	Marquez la balance de votre livret (voir B).
>	Insérez votre livret.
>	Lorsque terminé reprendre votre livret.
>	Bien indiquer si vous désirez faire une autre transaction - Oui ou Non.
>	Reprenez votre carte.
	reprenez volle carte.



GEL DE FONDS

Lors d'un dépôt au guichet automatique les fonds sont gelés.

À l'ouverture de la caisse, les enveloppes sont vérifiées et certaines sont dégelées, ce qui vous permet immédiatement de vous servir de votre argent.

Les enveloppes qui sont dégelées sont celles qui contiennent:

- ➤ argent comptant
- > chèques du gouvernement à votre nom seulement:

Salaire

Assurance emploi

Allocation

Bien-Être

Sécurité de vieillesse

Rente de l'état

Régie des rentes

Impôt

T.P.S.

Et autres

Pour les autres chèques, les fonds demeurent gelés.



PAIEMENT DIRECT (ACHAT)

Le paiement direct nous permet de payer comptant nos achats sans avoir un sou sur nous.

5

Le paiement direct est offert dans beaucoup de magasins, dépanneurs, station de service, supermarchés et beaucoup plus.

Pour avoir accès au paiement direct le commerçant a une machine spéciale (T.P.V.). Cela nous permet de payer avec notre carte.

Quoi faire lors d'un achat?

Le commerçant ou vous doit passer votre carte dans la machine (T.P.V.). Pesez OK pour le montant. Faire N.I.P. Bien indiquer compte chèque ou épargne stable. La transaction se fait et sur le clavier, c'est indiqué "approuvé". Bien vous assurer que personne ne vous voit composer votre N.I.P. Reprenez votre carte et votre reçu.



DÉPÔT DIRECT

Le dépôt direct vous permet de recevoir directement dans votre compte les argents qui vous sont dus, sans que vous vous déplaciez.

Il est important de mentionner qu'il faut que ce soit des revenus réguliers. Un chèque annulé doit accompagner chaque demande. Les principaux dépôts directs sont les:

- salaires
- chèques de pension
- rentes
- prestations du Bien-Être
- ➤ chèque de T.P.S.
- allocation familiale.

C'est beaucoup plus sécuritaire et vous n'attendez pas en files d'attente.

Tout montant déposé par dépôt direct, n'est pas gelé au compte.

Aucune inquiétude lors de grève des postes.

RETRAIT DIRECT

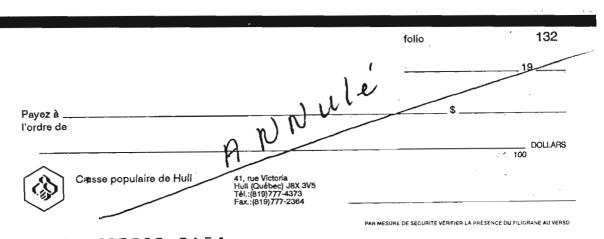
Le paiement direct permet à une compagnie, après autorisation de votre part, de retirer du compte chèque seulement le paiement des comptes.

Un chèque annulé doit accompagner chaque demande. Les comptes que vous pouvez payer directement sont:

- assurances
- électricité
- câble
- ➤ VISA
- ➤ MASTER CARD
- > et plus.

Beaucoup d'avantages avec le retrait direct:

- aucun chèque
- > aucun timbre
- aucun déplacement de votre part
- ➤ toujours à date
- plus facile à faire son budget.





RÉSEAU

INTÉRAC

D'un bout à l'autre du pays, des transactions peuvent être faites avec la carte de guichet automatique, à tous les guichets qui affichent le symbole INTERAC, que se soit une caisse ou une banque. Nous pouvons accéder à notre compte chèque ou à notre épargne stable.

Dans les guichets automatiques anglais, ne pas oublier que le compte chèque se dit "checking" et que le compte d'épargne stable se dit "Saving".

Les seules transactions possible par INTERAC sont des retraits.



PLUS

Lors de voyage à l'extérieur du pays, le système "plus" nous garde toujours en contact avec notre caisse ou notre banque.

Il nous permet de retirer dans le pays où nous sommes, les montants que nous désirons. Exemple: US = argent américain. L'argent est toujours calculé en valeurs canadiennes dans notre compte et est ajouté le taux de change du pays où nous sommes.

Les seules transactions possible par "système Plus" sont des retraits.

Pour connaître aux États-Unis, l'emplacement du guichet le plus proche, composez 1-800-THE-PLUS (1-800-843-7587).



VISA

Toute personne qui possède une carte Visa peut obtenir un numéro d'identification personnel (NIP).

Avec un NIP sur la carte Visa, il est possible d'obtenir des avances de fonds au guichet automatique du réseau intérac et à tout guichet à l'extérieur du pays qui est relié au réseau visa.

La carte Visa ne vous donne pas le droit de retirer de votre compte de caisse ou de banque.





FRAIS

- Si vous avez une carte de guichet automatique, il y a des frais associés à cette carte.
- Ces frais peuvent changer d'une caisse ou d'une banque.
- ➤ Il est très important de demander à votre institution financière un feuillet qui indique tous les frais.
- À chaque année, il y a des changements dans les frais d'utilisations.
- Les frais ci-joints s'appliquent à un guichet de caisse et nous sont donnés en exemple:

Dépôt: gratuit

Dépôt direct: gratuit

Mise à jour du livret: gratuit

Relevé des opérations: gratuit

Retrait: 0,40 ¢

Virement: 0,40 ¢

Retrait direct: 0,35 ¢

Paiement de facture: 0,50 ¢

Paiement direct: 0,30

Réseau interac: 1,25 + frais de retrait 0,40 ¢

Réseau plus: 2,50 + frais de retrait 0,40 ¢

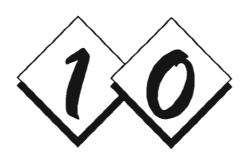
N.B.: Chaque caisse et chaque banque peuvent avoir des frais différents.

Prenez note que les frais ci-haut mentionnés ne sont qu'un aperçu.



CENTRE D'ASSISTANCE

- > Près de chaque guichet automatique, il y a un téléphone.
- ➤ C'est un centre de dépannage.
- Accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine.
- ➤ Pour aviser lors de la perte ou du vol de votre carte de guichet automatique.
- Pour savoir où sont situés d'autres guichets automatiques.
- > Pour information lors de problème concernant le guichet automatique.



QUESTIONNAIRE

VRAI OU FAUX

- 1- La carte de guichet nous permet d'utiliser le guichet automatique et de faire des achats directs ?
- 2- Je peux donner mon numéro d'identification personnel (NIP) à mon ami, quand je n'ai pas le temps d'y aller moi-même ?
- 3- Si je suis en visite aux États-Unis, je ne peux pas me servir de ma carte de guichet ?
- 4- Je peux mettre mon livre à jour au guichet automatique ?
- 5- Je peux payer 5 factures à la fois au guichet automatique ?
- 6- J'inscris mon NIP sur ma carte pour ne pas l'oublier ?
- 7- Si je fais déposer mon chèque directement, dans mon compte, le montant ne sera pas gelé ?

- 8- Lorsque j'arrive au guichet automatique, la première chose que je fais est de mettre ma carte à l'endroit indiqué.
- 9- Les frais pour un retrait sont toujours de $0,40 \ \phi$.
- 10- Je peux me servir de ma carte de guichet comme pièce d'identification au comptoir d'une caisse.
- 11- Je peux choisir une carte en français ou en anglais.

FEUILLE RÉPONSE

VRAI OU FAUX

1-	
2-	
3-	
4-	
5-	
6-	
7-	
8-	
9-	
10-	

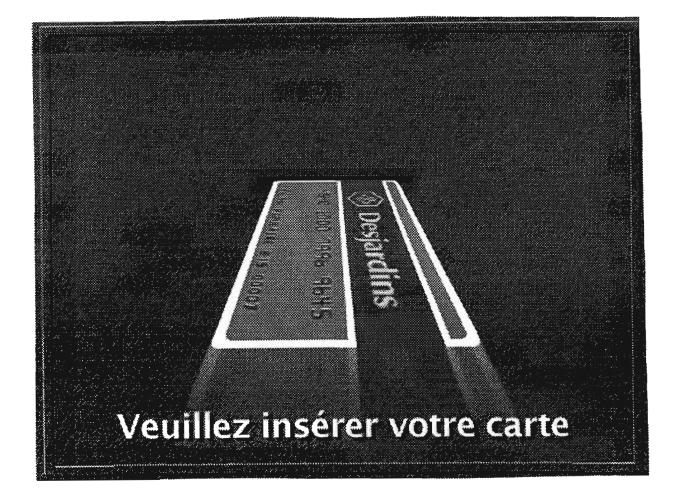
CORRIGÉ

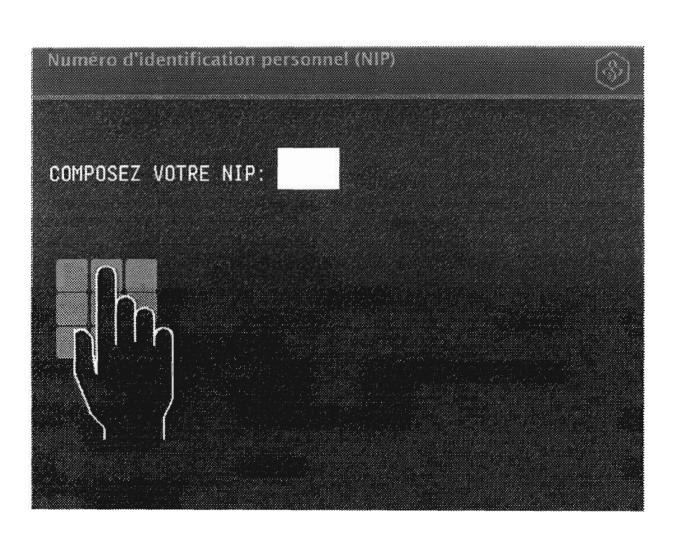
VRAI OU FAUX

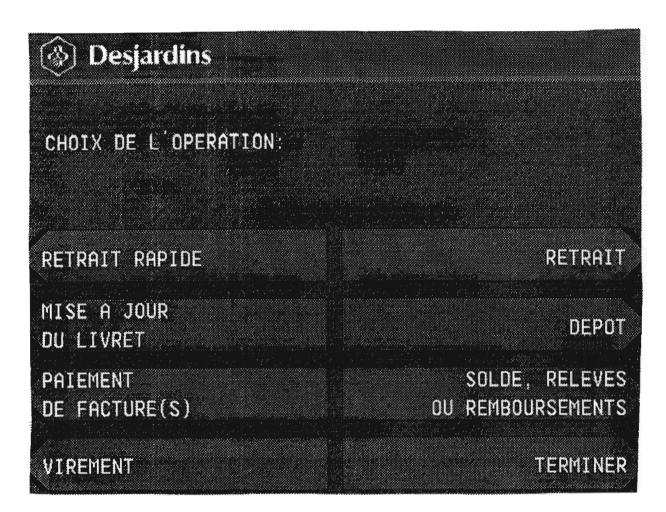
- 1- VRAI
- 2- FAUX
- 3- FAUX
- 4- VRAI
- 5- FAUX
- 6- FAUX
- 7- VRAI
- 8- VRAI
- 9- FAUX
- 10- VRAI
- 11- VRAI

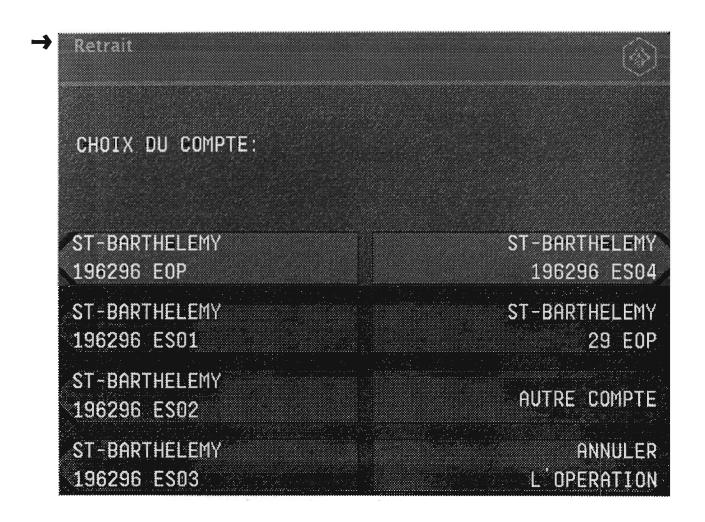
NOUVEAU GUICHET











Il est possible de voir tous les comptes que nous possédons à notre caisse populaire.

SOLDE DU COMPTE: DISPONIBLE POUR RETRAITS: SELECTIONNEZ LE MONTANT:	1000.00 1000.00
20 \$	200 \$
60 \$	500 \$
100 \$	AUTRE MONTANT
140 \$	ANNULER L'OPERATION



(%) Desjardins

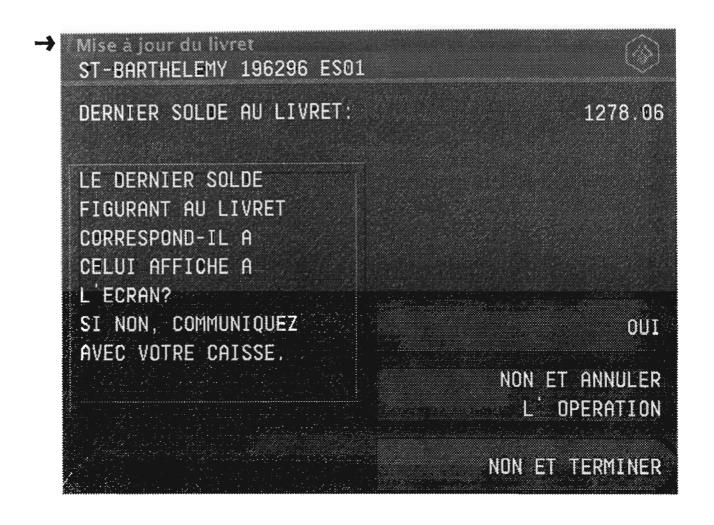
CHOIX DE L'OPERATION:

OPERATIONS INFORMATION SUR COMPTES DU FOLIO

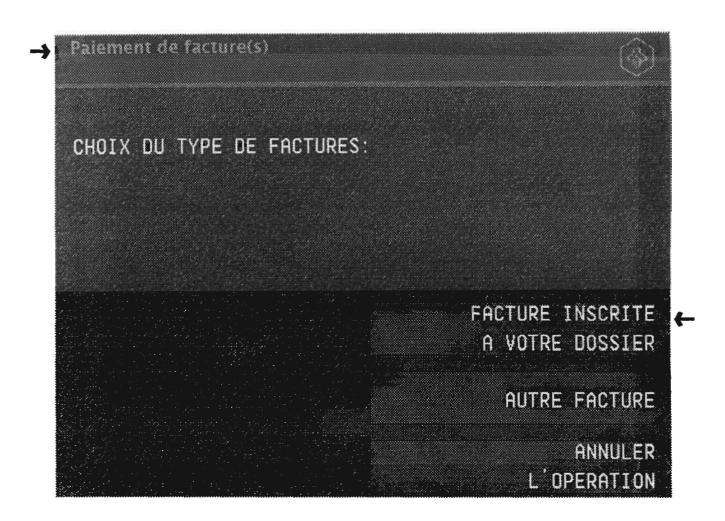
RELEVE DES

INFORMATION SUR LE SOLDE REMBOURSEMENT MARGE DE CREDIT RETOUR ECRAN PRECEDENT

TERMINER



Toujours bien lire ce qu'il y a d'écrit à l'écran.

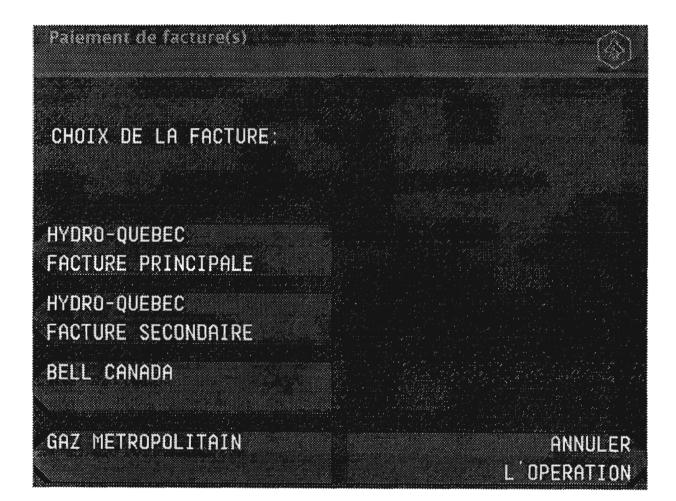


Facture inscrite à votre dossier.

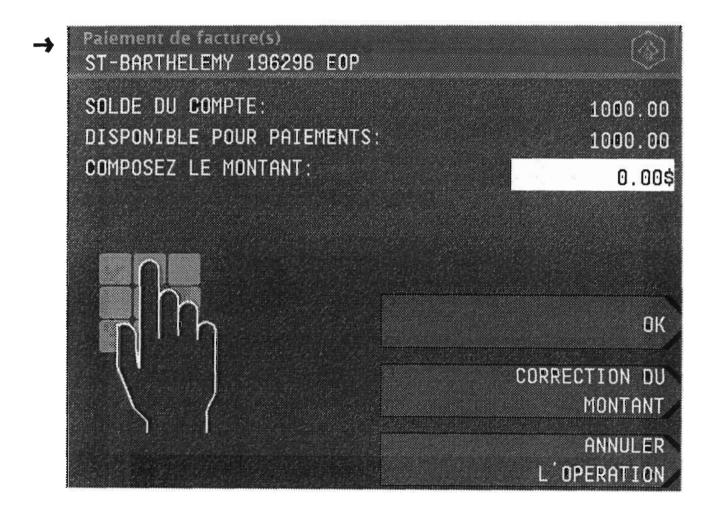
Il est possible de demander à votre caisse d'inscrire certaines factures.

Exemples: Bell Canada, Hydro Québec, Visa Desjardins, etc.

(Voir page suivante).



AUTRE FACTURE



→ Virement	
VIREMENT A PARTIR DU COMPTE	
ST-BARTHELEMY	ST-BARTHELEMY
196296 EOP	196296 ES04
ST-BARTHELEMY	ST-BARTHELEMY
196296 ES01	29 EOP
ST-BARTHELEMY 196296 ES02	AUTRE COMPTE
ST-BARTHELEMY	ANNULER
196296 ES03	L'OPERATION



REPRENEZ VOTRE CARTE. MERCI ET A LA PROCHAINE!



NE JAMAIS OUBLIER QUE LE PERSONNEL DE LA CAISSE POPULAIRE EST LÀ ... "POUR VOUS"

N'HÉSITEZ PAS À LEUR POSER DES QUESTIONS
OU À LEUR DEMANDER DE L'AIDE
ILS SE FERONT UN PLAISIR DE VOUS AIDER.